

1 Les origines de l'Université Laurentienne

GUY GAUDREAU

La fondation de la Laurentienne, en 1960, ne marque pas le début de l'enseignement universitaire dans le nord de l'Ontario. Dès 1913, le Collège du Sacré-Cœur, et par la suite l'Université de Sudbury, développent par le biais de leur enseignement une tradition universitaire. À plusieurs égards, l'Université Laurentienne en tire son origine. Quelques programmes, tel celui de génie minier, y sont introduits. Certains acteurs de la future université, notamment des membres du personnel et du Conseil des gouverneurs, y œuvrent déjà. Aussi faut-il rappeler les grandes lignes de cette préhistoire animée par un ordre religieux centenaire qui a laissé ses marques dans l'histoire canadienne depuis la Nouvelle-France, soit la Compagnie de Jésus.

La création d'un collège classique

La présence des jésuites sur les rives de la baie Georgienne remonte au début de la Nouvelle-France. Après une longue éclipse, ils reviennent en 1842 à des activités missionnaires auprès des communautés amérindiennes de l'île Manitouline¹ et ce, à la demande pressante de l'évêque Power de Toronto. L'avancée de la colonisation et de l'exploitation forestière dans la région des Grands Lacs ainsi que les contacts plus fréquents entretenus avec les Amérindiens incitent le clergé catholique à y développer des missions². Quand le Canadien Pacifique ouvre sa ligne ferroviaire transcontinentale, au début des années 1880, c'est au tour de l'évêque de Peterborough de leur demander d'apporter des soins religieux aux milliers de terrassiers et journaliers qui y sont à pied d'œuvre³. En 1883, les jésuites arrivent à Sudbury en même temps que la compagnie ferroviaire. Ils y fondent alors une mission qui deviendra paroisse. Appelée Sainte-Anne-des-Pins, cette paroisse bilingue dessert la population catholique du petit village qui n'a encore qu'une vocation ferroviaire et forestière. Occupé à construire un bâtiment servant de chapelle, d'école et de

presbytère – la première église sera mise en chantier en 1887 –, le père Hormidas Caron achète un terrain de 300 acres du Canadien Pacifique en prévision de besoins futurs de la communauté. Pense-t-on déjà à un collège⁴?

Quoique ce projet d'un collège classique ne soit encore qu'un rêve lointain, il faut comprendre le contexte de l'époque et la place de cette institution pour la communauté jésuite. Au moment où le curé Caron conclut la transaction, en 1886, les jésuites dirigent déjà deux collèges classiques au Canada français : le collège Sainte-Marie de Montréal, institution alors bilingue, et le Collège universitaire de Saint-Boniface à Winnipeg, dont la direction leur a été confiée par l'évêque l'année précédente⁵. En 1886, aucun collège n'offre de cours en français en Ontario ; deux institutions collégiales bilingues, fondées au milieu du 19^e siècle – Saint-Joseph d'Ottawa, devenue université en 1866, et l'Assomption, dans la région du Détroit⁶ –, ayant abandonné l'enseignement en français ; l'Université d'Ottawa redeviendra bilingue à compter de 1901.

Ce n'est qu'au début du 20^e siècle que le projet d'une institution collégiale prend corps peu à peu. Les activités minières dont l'avenir était encore incertain dans les années 1890 affichent dorénavant une pérennité que soulignent la création, en 1902, de l'International Nickel Company, et les investissements de l'entreprise américaine dans la région. La colonisation s'y développe rapidement grâce au judicieux et lucratif tracé du Canadien Pacifique qui favorise l'ouverture de nombreuses paroisses catholiques à vocation agricole, dans la Vallée au nord de Sudbury et dans la région du Nipissingue. Les jésuites y jouent certes un rôle prépondérant. Ainsi, quand le diocèse de Sault-Sainte-Marie est fondé en 1904 à même le territoire du diocèse de Peterborough, il « compte 31 000 fidèles, six prêtres séculiers, 30 pères jésuites et une centaine de missions⁷ ». La forte présence jésuite dans les paroisses du diocèse explique sans doute pourquoi le nouvel évêque accueille la requête du supérieur provincial des jésuites en date du mois d'août 1905⁸.

À cette époque, on discute déjà de la possibilité que ce collège voie le jour à Sault-Sainte-Marie plutôt qu'à Sudbury, mais l'évêque laisse le choix de son emplacement aux jésuites. Comme la construction tarde, faute de personnel jésuite enseignant, l'emplacement du site n'est pas arrêté tout de suite. Mais à compter de 1910, l'arrivée de deux autres transcontinentaux dans la région de Sudbury, une population catholique plus nombreuse qu'à Sault-Sainte-Marie et un plus grand nombre de paroisses canadiennes-françaises à proximité font pencher nettement la balance en faveur de Sudbury.

En mars 1912, le Père Général des jésuites à Rome donne le feu vert. Les travaux commencent peu de temps après et le 25 août, Mgr Scollard bénit la pierre angulaire. Il était temps, car depuis la fondation en 1909 du *Sudbury High School*, les élites franco-sudburoises craignent qu'une partie des élèves canadiens-français soit attirée par la nouvelle école secondaire anglophone. Néanmoins Mgr Scollard est très clair sur la vocation bilingue de l'institution appelée Collège du Sacré-Cœur. Bien sûr, comme un des objectifs visés est la formation d'un clergé séculier, le Collège est destiné uniquement à une clientèle masculine.

Toutefois, la forme du bilinguisme n'a pas été clairement spécifiée par Scollard. Une lettre de l'évêque au Provincial des jésuites, en date du 31 mars 1912, laisse

entendre qu'il s'agit d'offrir deux programmes complets du cours classique, un en français et l'autre en anglais. Compte tenu des difficultés de réunir un corps professoral suffisant et compte tenu de la dimension exigüe du Collège, il est impossible au recteur de répondre au souhait de l'évêque. « Alors pour contourner le problème, les jésuites se dotent donc d'une pédagogie bilingue assez particulière : le professeur, s'il le peut, parle les deux langues dans la salle de classe ». Comme le personnel enseignant provient surtout du Québec et qu'il est surtout unilingue français, l'enseignement en anglais disparaît rapidement de sorte qu'en 1916, l'institution cesse d'être bilingue.

Ce n'est pas seulement par patriotisme que les jésuites transforment leur collège qui deviendra bientôt un bastion de la francophonie nord-ontarienne. La loi du nombre, à cette époque comme aujourd'hui, joue pleinement dans les calculs puisque, vers 1910, il y a environ 11 000 catholiques anglophones tandis qu'il y a près de 33 000 catholiques francophones¹⁰. Ainsi en se dotant d'une institution religieuse privée, en dehors des mécanismes de contrôle d'un État provincial où il est largement minoritaire, le Canada français du Nouvel-Ontario peut continuer à faire comme s'il était majoritaire, même en ces terres ontariennes où s'applique alors le sinistre Règlement XVII qui interdit l'enseignement du français dans les écoles publiques. Mais un jour viendra, à la fin des années 1950, où il devra assumer pleinement ce statut de minoritaire, à savoir quand il se dotera d'un enseignement supérieur élargi consenti par la majorité.

Le Collège du Sacré-Cœur

Ainsi, les Canadiens français disposent dorénavant d'une institution privée de niveau secondaire, soit les cinq premières années du cours classique, et de niveau universitaire, les trois dernières années de ce cours. L'éducation offerte, qui s'adresse aux meilleurs talents des écoles primaires, est essentielle à la formation de son élite tant professionnelle que religieuse. Il s'agit d'un lieu de culture où les valeurs chrétiennes et celles de la culture française et catholique sont inculquées et reproduites.

Qu'est-ce que ce cours classique et qui sont les étudiants qui fréquentent le collège? « Au 20^e siècle », explique Gaëtan Gervais, « le collège classique reste dans le Canada français la forme dominante de l'enseignement supérieur¹¹. » Le cours se déroule sur huit ans, un an ayant été ajouté au programme d'études à l'automne 1929. Le contenu du cours est essentiellement le même que celui des autres collèges classiques du Canada français. Le Collège offre, en outre, des cours préparatoires à l'entrée au cours classique pour ceux dont le dossier scolaire à l'élémentaire serait inadéquat. L'enseignement y est progressif et les principales matières enseignées de façon régulière sont le français, le latin, le grec, les mathématiques et la religion¹². C'est aussi un programme où les activités parascolaires demeurent tout aussi formatrices que l'enseignement proprement dit.

Même si ses trois dernières années de cours offrent l'équivalent d'une formation universitaire, il ne confère pas automatiquement de diplôme universitaire. En effet, le cours se termine avec l'attribution d'un baccalauréat ès arts délivré



LE COLLÈGE DU SACRÉ-CŒUR. | Fondé en 1913, le Collège du Sacré-Cœur, un collège classique dans la tradition de la société de Jésus, est l'ancêtre direct de l'Université de Sudbury et indirectement, de l'Université Laurentienne. Pendant près d'un siècle, il a répondu aux besoins éducatifs des catholiques et des Canadiens français du nord-est de l'Ontario et du nord-ouest du Québec.

par une université aux finissants des collèges qui réussissent ses examens. Cela explique pourquoi il est crucial que le Collège s'affilie à une université reconnue pour diplômer ses finissants. En outre, cette affiliation facilite le passage des étudiants du Collège vers une université. Le choix de l'affiliation est nécessairement limité puisqu'il est restreint aux universités françaises ou bilingues afin d'assurer la réussite des examens du baccalauréat à ses finissants.

Au début, le Collège se tourne vers l'Université d'Ottawa. Dès 1913, le Provincial des jésuites est en pourparlers avec le recteur de l'université de la capitale. En attendant une entente qui aura des conséquences sur le programme d'études, ce dernier est calqué sur celui du collège Sainte-Marie de Montréal. Finalement, l'entente est signée en 1916, ce qui force le Collège à revoir son programme d'études selon les exigences de l'Université d'Ottawa qui émet les diplômes. Puisque les autres universités ontariennes reconnaissent le baccalauréat de l'Université d'Ottawa, il faut bien s'y plier. Les oblats, qui contrôlent l'Université d'Ottawa, et les jésuites n'ont toutefois pas la même approche ni la même conception des programmes d'études. Réputés dans le monde de l'éducation, les jésuites ont du mal à se plier aux exigences des oblats et les dissensions mènent à la rupture de cette affiliation en 1927. Une nouvelle entente est conclue avec l'Université Laval.

Reste la question de la reconnaissance des diplômes pour la poignée de finissants qui se dirigent vers l'Université de Toronto afin d'y poursuivre leurs études. Si l'Université Laval a dorénavant un gros mot à dire sur le programme du Collège,

l'Université de Toronto a aussi, théoriquement, ses propres exigences d'admission. Jusqu'en 1934, un seul des finissants du Collège est refusé¹³ et huit finissants y sont admis sans difficulté, quatre en droit et quatre en pédagogie. (En effet, pour enseigner au secondaire, il faut d'abord obtenir un baccalauréat avant de suivre une formation en pédagogie que ne dispense pas l'École normale d'Ottawa.) Mais en 1934, l'Université de Toronto refuse d'admettre deux finissants du Collège qui ont pourtant réussi les examens de l'Université Laval. Cela provoque rapidement une réforme du programme d'études qui doit cependant toujours tenir compte des critères de l'Université Laval. La solution est de réduire le nombre d'heures de grec afin d'offrir plus de mathématiques, d'anglais et de sciences¹⁴.

Bien que cela soit sa finalité première, le Collège ne prépare pas seulement des bacheliers. En fait, peu d'étudiants complètent avec succès tout leur cours classique. Selon les calculs effectués par Josée Valiquette, parmi tous ceux qui amorcent le cours, seulement 17 pour cent environ le terminent¹⁵. Si la grande majorité interrompt le programme en cours de route, ce n'est pas nécessairement à cause d'un échec ou d'un manque de moyens financiers¹⁶. C'est que les études ont plusieurs finalités. Pour tous ceux qui se destinent à l'enseignement au primaire, la réussite des examens d'immatriculation après la versification – la troisième année du cours classique – permet d'accéder directement à l'École normale d'Ottawa. Cela explique le fait qu'en 1950-1951, par exemple, sur les 32 qui ont réussi cet examen, seulement 14 sont revenus au Collège l'année suivante¹⁷.

Toujours dans cette même veine, l'admission à des programmes universitaires ne requiert pas obligatoirement la réussite des examens du baccalauréat. Comme l'écrivait Claude Galarneau, spécialiste des collèges classiques, « les départs [des collèges] ont lieu surtout après la rhétorique et c'est souvent le fait des futurs médecins, avocats et notaires pour parvenir plus vite à la profession choisie¹⁸ ». Cela est vrai également au Collège du Sacré-Cœur puisque la réussite des examens de rhétorique, après la sixième année du cours, ouvre les portes des séminaires et des universités. C'est ainsi que les « professeurs jésuites au Collège du Sacré-Cœur ont généralement complété la rhétorique avant d'entrer chez les jésuites¹⁹ ». Par ailleurs, en 1950-1951, sur les 30 rhétoriciens qui ont réussi l'examen et reçu leur diplôme d'humanités, 19 sont revenus au Collège²⁰.

Quelques mots maintenant au sujet du corps professoral. L'examen du corps professoral laisse voir une nette prépondérance des jésuites, qu'ils soient pères ou scolastiques, c'est-à-dire en formation pour le devenir. Une partie de cette formation, appelée régence, dure trois ans au cours desquels le candidat doit enseigner dans un collège, ce qui explique pourquoi le nombre de scolastiques est à peu près le même que celui des pères. Le diplôme universitaire importe peu à cette époque, mais la formation dans un scolasticat, comme celui de l'Immaculée-Conception de Montréal, qu'elle soit terminée ou non, reste alors la règle. Règle que l'on contourne seulement pour embaucher des laïcs en certaines disciplines spécialisées.

Seuls quelques jésuites sont originaires du Nouvel-Ontario ; la grande majorité provient du Québec qui n'est pas perçu comme une terre étrangère, car on considère alors Sudbury comme faisant partie intégrante du Canada français. Leur

séjour au Collège dure quelques années pour les scolastiques, et ne dépasse guère plus d'une dizaine d'années pour les pères. Sauf pour quelques-uns, on ne fait pas carrière au Collège, car ce dernier fait partie d'un réseau éducationnel et ecclésiastique où la mobilité du personnel est de rigueur.

Du côté étudiant, le nombre annuel varie autour de 200 jusqu'au début de la Deuxième Guerre mondiale et aux environs de 300 par la suite. Ils proviennent de trois régions selon des proportions assez semblables, soit plus ou moins 15 pour cent. Il s'agit du Nord-Est et du Sud ontariens et du Nord-Ouest québécois, cette dernière région étant privée de Collège jusqu'au début des années 1940. Environ la moitié est originaire de la région de Sudbury. C'est dans ce contingent que l'on retrouve les externes. Pour beaucoup d'autres, cette institution collégiale est non seulement un lieu de formation mais aussi un lieu de résidence où ils doivent suivre à la lettre, 24 heures par jour, de sévères consignes où la prière et les études occupent une place centrale.

L'examen des professions exercées par les étudiants du Collège, sans que l'on connaisse le type ou la durée de l'itinéraire académique qui suit le séjour au Collège, révèle une situation plus complexe que celle généralement véhiculée. On n'y forme pas seulement de futurs prêtres, médecins ou avocats, ces nobles vocations tant prisées au Canada français. Si 137 des finissants du cours classique occupent ces professions, 156 se lancent en enseignement, en administration ou dans divers autres métiers et professions²¹. Chez les non-finissants, les déclarations d'occupation, consignées dans les palmarès annuels du Collège, indiquent un poids encore plus considérable des occupations dites moins nobles, dont un fort contingent d'enseignants, rappelant ainsi la situation présente à la Laurentienne.

Comme l'institution demeure privée et confessionnelle, elle ne peut compter sur les subventions de l'État provincial, mais seulement sur les contributions des parents, sur les dons du clergé régional et, surtout, sur le fait que le personnel enseignant clérical n'est pas rétribué. Même si les salaires représentent moins de 10 pour cent du budget du Collège – salaires versés au petit nombre de professeurs laïques, à quelques domestiques et sous forme d'honoraires aux médecins et dentistes consultés –, il faut bien trouver des revenus pour assumer un budget totalisant, en 1949-1950, un peu plus de 107 000 \$²².

Selon Gérard Blais, les élèves proviennent de toutes les classes sociales²³ et une entrevue menée auprès du père Guy Courteau, ancien recteur, laisse à penser que la majorité était issue de familles d'agriculteurs et de journaliers²⁴. Il est difficile de mesurer la justesse de cette estimation puisque les dossiers des élèves n'ont pas été conservés. Si on prête foi à la seule étude disponible effectuée par Bertrand à partir d'un examen des métiers des pères de famille de 283 élèves en 1962, les familles sont surtout de classe modeste et leur revenu ne dépasse pas ceux de la classe moyenne. Ainsi, en ordre décroissant, il observe notamment la présence de 87 pères de famille impliqués dans le commerce – mais pas nécessairement commerçants –, de 74 mineurs, 26 ouvriers, 22 travailleurs œuvrant dans les transports, 20 agriculteurs et 16 mécaniciens²⁵. L'œuvre des étudiants, fondée en 1916, et le système de bourses, mis en place lors de la crise des années 1930, allègent

sans nul doute le fardeau de plusieurs familles modestes et contribuent à attirer les meilleurs cerveaux issus des écoles élémentaires.

Un certain nombre de professeurs et administrateurs qui feront carrière à la Laurentienne sont issus de cette solide école de formation. Les Hugues Albert, Donald Dennie, Gaétan Gervais, Gérard Lafrenière, Ronald Henry, Ronald Perron et Pascal Sabourin y ont été formés et ont reproduit dans leur enseignement et leur gestion administrative une partie de ce qu'ils y avaient appris.

Des projets de création d'une université

Albert Plante qui a rédigé une histoire de l'institution, publiée en 1938, ne fait aucune mention de transformer le Collège en une université, pourtant l'occasion aurait été bien choisie, si l'idée faisait déjà l'objet de discussions. Peut-être à cause des incertitudes provoquées par la crise des années 1930, ce projet n'apparaît qu'au début des années 1940. En 1941, les jésuites reçoivent l'appui de leur Provincial pour créer une université à Sudbury. L'économie, fouettée par la guerre, entraîne une prospérité qui se généralise à tous les secteurs économiques ; le contexte est ainsi davantage propice à de nouveaux développements en matière d'éducation.

Un tel projet avait sans doute besoin de nombreux appuis et notamment de celui de l'Ordre de Jacques-Cartier, cette société secrète du Canada français alors très active et qui avait comme bras politique et visible l'Association canadienne-française de l'éducation de l'Ontario (ACFEO). La présence de l'Ordre à Sudbury a été brièvement examinée par Pierre Ouellette qui a montré l'ampleur de ses interventions non seulement dans l'éducation, mais aussi dans le champ économique²⁶. Ajoutons que J.-Raoul Hurtubise, député libéral fédéral et militant de longue date, en est membre et qu'il siège au conseil de direction de l'ACFEO provinciale à Ottawa. Quoique l'histoire de l'Ordre soit, pour l'essentiel, encore à rédiger, on peut avancer que les deux organismes ont été consultés puisque c'est Hurtubise qui achemine la requête. Officiellement, l'ACFEO a donné son appui au projet en octobre 1944²⁷.

Fort du soutien du maire Bill Beaton et du député provincial CCF²⁸ de Sudbury, Bob Carlin, la requête devient projet de loi et ce dernier est adopté en première lecture le 4 mars 1945. C'est dans ce projet que le nom de l'Université de Sudbury est mentionné pour la première fois. Le *Sudbury Star* en faisait écho dans un article publié le 12 février²⁹ dans lequel on rapporte que le Collège souhaite fonder une université « non confessionnelle » et que Carlin appuie le projet parce que l'institution universitaire rendrait les études supérieures beaucoup plus accessibles aux classes modestes.

La non-confessionnalité de ce projet universitaire, tout comme son caractère bilingue³⁰, en a sans doute fait sursauter plus d'un autant parmi la communauté protestante incrédule³¹ que chez les irlandais catholiques et les Canadiens français. Le projet, tel qu'annoncé dans le *Sudbury Star*, fait fi de la dimension catholique et unilingue française du Collège jésuite. Cette non-confessionnalité, en partie factice, s'explique par le fait que le projet propose une structure universitaire com-

plexe où peuvent coexister un collège universitaire non confessionnel et bilingue – qui serait susceptible de recevoir un financement de l'État – et une université toujours catholique qui resterait entre les mains des jésuites et qui chapeauterait le tout. En somme, l'embryon du projet de 1960 était déjà sur les planches, même si la formule mise de l'avant en 1945 ne mentionnait pas de structure précise. Pour devenir réalité, il restait néanmoins deux autres lectures du projet de loi.

Le 4 mars 1945 le projet de loi passe en première lecture, mais quatre jours plus tard les trois députés de langue française à Queen's Park, tous de la région d'Ottawa, décident de s'opposer au projet. Averti de cette volte-face, Raoul Hurlbise fait parvenir un télégramme aux dissidents les avertissant que l'ACFEO appuie ce projet de loi et qu'il est de leur devoir d'en faire autant. La crise est évitée. Cependant, avant que le projet ne passe en troisième lecture, le gouvernement minoritaire de George Drew est défait le 22 mars 1945 et le projet [...] est relégué aux oubliettes³².

Le prochain épisode se termine de manière aussi décevante pour les jésuites. Après avoir été mis de l'avant à deux reprises, soit en 1946³³ et en 1947, le projet n'aboutit pas, le gouvernement s'abritant derrière le prétexte de la tenue d'une commission royale d'enquête sur l'éducation, la commission Hope, pour reporter à plus tard le vote. Pourtant, les jésuites comptaient beaucoup sur les projets de création de nouvelles universités qui sont alors dans l'air pour faire passer leur projet. En effet, Ottawa à l'époque a besoin d'une université anglophone qui pourrait naître d'un agrandissement du Collège Carleton. À Windsor, le Collège l'Assomption cherche également à devenir université³⁴. Ce développement universitaire, qui répond aux besoins d'une économie urbanisée moderne, va s'accélérer au cours des années 1950 alors qu'on adopte 51 lois universitaires nouvelles ou amendées entre 1951 et 1964³⁵.

Selon Alphonse Raymond, ancien recteur du Collège du Sacré-Cœur, il ne fait pas de doute que l'implication de députés libéraux dans le dossier explique le refus du gouvernement conservateur Drew, ce dernier ne voulant pas fournir de capital politique à ses adversaires en acquiesçant à leur demande³⁶. Malgré l'appui apporté par l'ACFEO, qui est renouvelé en mars 1947 dans une lettre envoyée par son président Émile Désormeaux au premier ministre, l'opposition des oblats ne fait aucun doute, selon Boutin et Gervais, et apporterait de l'eau au moulin de ceux qui voient d'un mauvais œil ce projet jésuite. La non-confessionnalité officielle du projet universitaire apparaît sans doute, aux yeux de certains membres influents de la communauté protestante, comme une mascarade et une manœuvre de catholiques trop envahissantes.

Ces échecs répétés à Queen's Park vont mettre le projet en veilleuse et modifier la stratégie à suivre dans l'avenir. Selon certains jésuites, toujours favorables au projet, la charte du Collège, adoptée par le gouvernement ontarien en 1914, renferme déjà des pouvoirs universitaires qui auraient encore force de loi. Cela avait d'ailleurs été brièvement discuté en 1944, mais les avocats consultés avaient émis l'opinion que ces pouvoirs étaient périmés, même s'ils paraissaient avoir été bien réels³⁷, et qu'il fallait une nouvelle charte.

ALPHONSE RAYMOND. 1 Né à Verner, à l'est de Sudbury, le père Raymond est un défenseur des droits des Canadiens français et des catholiques du nord-est de l'Ontario. Il est recteur du Collège du Sacré-Cœur de 1952 à 1959, puis le premier recteur de l'Université de Sudbury.



L'Université de Sudbury

À la suggestion de son prédécesseur, le recteur Alphonse Raymond veut, dès son arrivée en 1953, vérifier cette question en y cherchant la possibilité d'instaurer une université tout en évitant un vote à Queen's Park. Après quelques demandes restées lettre morte adressées à Gaston Vincent, avocat et président de l'ACFEO provincial – silence qui s'explique encore par les réticences des oblats de l'Université d'Ottawa –, ce dernier lui soumet finalement un avis juridique à la fin de 1955. Selon Vincent, la charte de 1914 servant de constitution juridique au Collège du Sacré-Cœur lui accorde effectivement des pouvoirs d'« établir [...] et maintenir des facultés, collèges universitaires et autres institutions équivalentes¹⁸ ».

Restent encore plusieurs étapes à franchir pour Raymond, à commencer par la reconnaissance des diplômes d'un Collège devenu université. Si l'Université Laval et celle de Toronto ne prennent pas trop de temps à répondre, il en va autrement pour l'Université d'Ottawa ; réticents, les oblats retardent la réponse jusqu'à l'automne 1956. Parallèlement, Raymond se rend à Queen's Park afin d'informer le gouvernement provincial de ses démarches, histoire de s'assurer de son appui et, en temps et lieu, de son soutien financier.

Désirant ne pas compromettre ses chances d'obtenir une École normale à Sudbury, il préfère ne rien dévoiler encore de la reconnaissance des autres universités de ses diplômes, de peur de faire avorter le projet mais, le 15 décembre 1956, il envoie un communiqué de presse aux médias afin de faire connaître le changement de statut du Collège. À l'avenir, la nouvelle Université de Sudbury délivrera elle-même ses propres diplômes et mettra sur pied de nouveaux programmes et de nouvelles facultés. Parmi les priorités, il y a la création d'un service d'éducation permanente¹⁹.

On connaît mal le contexte qui explique cette autre visite de Raymond au ministre de l'Éducation de l'Ontario en janvier 1957. Ayant en main les lettres des trois universités consultées et étant accompagné de Gaston Vincent et des députés

de Sudbury et de Nickel Belt, Gerry Monaghan et Rhéal Bélisle, Raymond rencontre le ministre de l'Éducation qui, tout en admettant le bien-fondé de la requête, ne reconnaît pas à l'Université de Sudbury ses pleins pouvoirs universitaires. C'est pourquoi il suggère un nouveau vote en Chambre afin de nommer officiellement cette nouvelle institution universitaire du Nord et de valider son statut d'université à part entière. Le 30 mars 1957, la loi est adoptée en troisième lecture⁴⁰.

Si le vote se déroule favorablement cette fois, c'est que Monaghan et Bélisle ont troqué l'appui d'autres députés qui avaient besoin de leur vote au sujet d'une requête de l'Université Carleton⁴¹. En juin 1957, l'Université de Sudbury tient sa première collation des grades et remet un baccalauréat ès arts à vingt finissants. Le recteur de l'Université Laval, Mgr Alphonse-Marie Parent, assiste même à la collation des grades⁴².

Raymond caresse plusieurs projets pour la nouvelle université. Il souhaite offrir des programmes qui répondent aux divers besoins du Nouvel-Ontario, en éducation, en sociologie, en sciences et même en génie minier et forestier. Une école de commerce et une école de musique et de chant grégorien sont aussi prévues. Dans une entrevue accordée au *Sudbury Star* et publiée le 14 février 1957, il précise que son premier projet est l'ouverture d'une faculté des arts en français que l'on prévoit construire à gauche de l'aile primitive du Collège. Une faculté des sciences bilingue constitue le deuxième projet dont l'emplacement prévu, sur la rue Jogues, correspond à celui du présent Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario. Au début, on prévoit offrir seulement les deux premières années de cours.

Reste la question du financement. Le coût de la faculté des arts est alors estimé à 600 000 \$ et celui de la faculté des sciences à un million de dollars. C'est sans surprise que l'on apprend la visite de Raymond à Toronto, au printemps 1957, pour rencontrer le premier ministre Leslie Frost et le ministre de l'Éducation Dunlop. Il n'est pas le seul à faire cette démarche puisque le pasteur Earl Lautenslager de l'Église Unie du Canada est déjà venu plaider la cause d'une université que son Église souhaiterait administrer⁴³.

Raymond et Lautenslager avaient déjà cherché à s'entendre au sujet de l'université. Le pasteur aurait souhaité que son Église collabore au projet universitaire. Raymond avait refusé estimant que les jésuites étaient les plus compétents en cette matière, car ils étaient impliqués dans l'enseignement universitaire depuis 1913 et que, de toute façon, le projet prévoyait déjà un enseignement bilingue où catholiques et non-catholiques étaient les bienvenus⁴⁴. Le refus de Raymond de collaborer avec l'Église Unie s'explique en partie par le fait que la communauté jésuite de Sudbury est loin de faire consensus au sujet de ce projet universitaire. Plusieurs craignent d'y perdre rapidement langue et foi en étant noyés dans une majorité anglophone et protestante. Raymond ne dispose donc pas d'une grande marge de manœuvre.

Dès l'été 1957, l'Université s'organise. Faute de ressources, les cours universitaires se limitent au programme en arts et se donnent encore au Collège du Sacré-Cœur uniquement en français. L'espace et la demande pour des cours en anglais font alors défaut. On y accueille néanmoins une première étudiante, Mlle Anita Chevrier, qui devient ainsi la première étudiante universitaire nord-ontarienne

à suivre des cours dans la région. L'année 1957 est aussi celle d'une première affiliation, celle du Séminaire de Hearst, qui se joindra plus tard à l'Université Laurentienne.

Tout en demeurant sous le contrôle des jésuites, l'Université se dote, au printemps 1958, d'un organe consultatif laïque⁴³, sans pouvoir réel : un conseil des régents aviseur. Constitué de douze membres influents issus de différents milieux, ce conseil témoigne en quelque sorte de l'ouverture de l'Université face à la communauté sudburoise toute entière. Certains des membres de ce conseil laisseront leur nom à des bâtiments de l'Université Laurentienne. Ainsi on trouve trois présidents ou vice-présidents de grandes entreprises, Ralph D. Parker de l'Inco, Horace J. Fraser de la Falconbridge et Ben Avery des papetières d'Española et de Sturgeon Falls. Y siègent aussi l'homme d'affaires de Timmins, Conrad Lavigne, de même que plusieurs autres Canadiens français dont deux avocats, Gaston Vincent et Jean-Noël Desmarais, ainsi que deux juges et un médecin.

Dans le cadre de son programme d'éducation permanente, l'Université de Sudbury embauche, en 1958, le personnage sans doute le plus controversé de son histoire, Alexandre Boudreau. Fort de son expérience dans la formation de coopératives de pêcheurs dans les Maritimes, Boudreau organise des cours sur le syndicalisme, en anglais et en français, pour les ouvriers de Sudbury. Sous son influence, certains d'entre eux fondent le Northern Workers Adult Education Committee et se donnent comme mandat de chasser les communistes du syndicat Mine, Mill. Ce dernier, qui représente les 18 000 travailleurs de l'Inco et de la Falconbridge, a mené en 1958 une grève très dure qui a laissé des séquelles. Nous sommes alors en pleine Guerre froide et plusieurs attribuent ce conflit à l'influence communiste. Les cours de Boudreau ont du succès et un de ses étudiants, Don Gillis, remporte la présidence aux élections syndicales de 1959. Trois ans plus tard, les travailleurs de l'Inco décident majoritairement de changer d'allégeance syndicale et de s'affilier, non sans difficultés et après bien des débats acrimonieux, aux Métallos-Unis d'Amérique, centrale dont les membres de l'exécutif ont une approche plus pragmatique et généralement conciliante.

Ainsi, Boudreau a servi, dans une certaine mesure, de catalyseur à un groupe de mineurs mécontents de la direction du Mine, Mill. Certes, son travail a été applaudi par les élites locales, les dirigeants des entreprises et le gouvernement, tous heureux de voir arriver un syndicat moins militant. Néanmoins, Boudreau est devenu un personnage diabolique pour plusieurs travailleurs et intellectuels inspirés par un programme de gauche. En outre, son association avec l'Université de Sudbury a terni l'image qu'ils avaient de cette institution et de l'église catholique. L'ironie est que, grâce au travail du député ouvrier Bob Carlin du Mine, Mill, la première tentative de créer l'Université de Sudbury avait eu lieu 15 ans plus tôt.

Afin d'offrir une plus large gamme de programmes, les jésuites cherchent plus d'espace. Aussi décide-t-on de louer, pour l'année universitaire 1958-1959, l'Édifice Empire au centre-ville de Sudbury ; on y offre des cours universitaires dissociés complètement du Collège du Sacré-Cœur. L'argent manque, mais on emprunte. Les frais de location et les salaires versés aux professeurs laïques embauchés notamment pour les nouveaux cours de génie proviennent de la vente de lots de



LE RECTEUR ÉMILE BOUVIER, UNIVERSITÉ DE SUDBURY, 1961. | Nommé recteur de l'Université de Sudbury en janvier 1959, le père Bouvier devient le premier recteur de l'Université Laurentienne à l'été 1960.

la rue Brébeuf et de terrains aux Sœurs grises de la Croix qui y construisent le Collège Notre-Dame⁴⁶. C'est au cours de cette année 1958-1959 que se donnent les premiers cours aux étudiants anglophones de Sudbury et de la région. Une section anglaise du Baccalauréat ès arts de même que les cours de génie – offerts seulement en anglais – sont alors disponibles. Parmi le personnel embauché en génie, Artin Tombalakian fera une longue carrière à l'École de génie de l'Université Laurentienne.

La quadrature du cercle

L'Université de Sudbury ne peut pas indéfiniment repousser la question des octrois gouvernementaux. Comme l'avoue Raymond dans ses mémoires, « [il] fallait se rendre à l'évidence que nous n'aurions pas d'octrois et qu'il était utopique de vouloir diriger une université de Sudbury sans octrois. Nous aurions végété avec notre petite faculté des arts et nos deux années de Génie⁴⁷ ». L'implication du gouvernement, sollicitée par les jésuites, s'avère déterminante dans la configuration du projet universitaire encore en gestation et sur lequel le texte suivant se penche en détail. Plaçons néanmoins quelques jalons pour clore ce récit axé sur la contribution des jésuites de Sudbury.

Les jésuites vont bien tenter de réconcilier leurs aspirations, doublement minoritaires, avec les intérêts gouvernementaux, résolument sensibles aux requêtes des autres groupes religieux et linguistiques. Mais ils ne parviendront pas à faire reconnaître leur droit d'aînesse en matière d'enseignement universitaire dans le Nord ontarien. Ils ont pourtant remplacé, en 1959, le recteur Raymond, trop près de l'ACFEO, par un autre jésuite, Émile Bouvier qui, fort d'un mandat reçu directement du Vicaire général des jésuites⁴⁸, laissera tomber les ultimes compromis

qu'avaient été prêts à faire Raymond et l'ACFEO, en faveur d'un projet de fédération où ils se contenteront de jouer le rôle de second violon.

Même sur le plan linguistique, les garanties arrachées ou consenties à Bouvier et stipulant qu'il y aura égalité entre les cultures française et anglaise, « en autant que cela sera possible⁴⁹ », en laissera plus d'un circonspect. Ainsi l'éditorialiste du journal *Le Droit* d'Ottawa, Camille L'Heureux, allait avec raison souligner, le 10 mars 1960, soit avant même la création officielle de l'Université Laurentienne, les dangers d'une telle formulation, car « l'expérience politique nous a[va]it appris ce que vaut une telle garantie ».

Avant de conclure, quelques mots au sujet de l'École normale de Sudbury dont l'histoire est intimement liée à celle de l'Université de Sudbury⁵⁰. Fort de l'avis juridique de 1955, les jésuites s'empresent de réclamer la création d'une école normale à Sudbury, école qu'ils voudraient rattacher à leur charte universitaire. En dépit de l'appui de l'ACFEO, l'Université d'Ottawa, qui ne voit pas d'un très bon œil l'arrivée d'une école concurrençant la sienne, parvient à bloquer le projet.

En octobre 1961, et après avoir dû faire des compromis sur la question de l'Université Laurentienne, le Provincial se dit prêt à faire construire et à administrer les édifices requis, si cela est nécessaire⁵¹. L'année suivante, le discours du trône du gouvernement provincial annonce finalement la construction d'une telle école dont l'affiliation universitaire demeure indéterminée, faute de consensus⁵². Cette bataille pour le contrôle de l'École, les jésuites, mais aussi l'ACFEO l'ont gagnée ; cette dernière avait même menacé de retirer sa promesse de verser 100 bourses d'études, si la Laurentienne en devenait la tutrice. Le gouvernement se rallie et s'engage à consulter le recteur de l'Université de Sudbury avant de nommer le principal de l'École normale, ce qui sera fait de sorte que la nomination du jésuite Jacques Martineau comme principal n'étonne personne. Cette école ouvre ses portes en 1963 dans des locaux loués et déménage dans l'édifice actuel en 1970. Devenue l'École des sciences de l'éducation en 1974, elle est finalement rattachée à l'Université Laurentienne en 1975. L'Université rebaptise l'édifice en l'honneur d'Alphonse Raymond, peu de temps après sa mort, survenue en 1978.

Forts de leur expertise en enseignement universitaire, plusieurs jésuites joueront un rôle de premier plan dans l'organisation de la Laurentienne au cours des premières années de son existence, que ce soit à la bibliothèque, dans les sciences, ou aux départements de français ou d'histoire. Dans les activités sociales et culturelles, qui se dérouleront en français, ils seront également très actifs en reproduisant à l'Université leurs pratiques du Collège. Dans la fondation d'une école normale à Sudbury, leur lobby auprès du gouvernement ontarien aura gain de cause en dépit des objections des oblats avec qui ils ont maille dès la fondation du Collège. Malgré leur échec pour transformer l'Université de Sudbury en une université laïque et financée par le gouvernement, malgré la faiblesse des garanties arrachées lors des négociations sur le plan culturel et linguistique et malgré l'épisode du Mine, Mill, il convient de reconnaître la présence et l'expertise universitaires



COLLATION DES GRADES DE L'UNIVERSITÉ DE SUDBURY, 1960. | Cette collation des grades de l'Université de Sudbury, au printemps 1960, est la dernière de sa courte période d'indépendance à titre d'institution conférant des grades universitaires.

que les jésuites ont acquises dans la région à compter de 1913. À n'en pas douter, il s'agit là des origines de l'Université Laurentienne.

Étant forcés de collaborer sur une base égalitaire avec les deux autres groupes religieux et de reconnaître le rôle marginal de l'Université de Sudbury dans la nouvelle institution, les jésuites détiennent néanmoins une carte maitresse dans les discussions avec le gouvernement : ils sont à l'œuvre à Sudbury depuis quatre décennies. Ainsi, le gouvernement ne peut qu'accepter Sudbury comme lieu de la nouvelle institution et ce, après leur avoir fait perdre la face sur plusieurs aspects essentiels de leur projet universitaire. En effet, n'eût été d'eux, il n'est pas certain que le lobby efficace des groupes de North Bay, actifs depuis 1948 et regroupés depuis 1959 sous un organisme non confessionnel appelé le Northeastern University Committee, ne soit pas parvenu à attirer chez eux la nouvelle université.

NOTES

Chapitre 1

- 1 En accord avec les spécialistes en histoire de l'Ontario français tels que Gaétan Gervais et Michel Bock, nous utilisons la terminologie française pour désigner certains noms de lieux géographiques régionaux, p. ex., l'île Manitouline, Nipissingue ... voir l'ouvrage de Michel Bock et Gaétan Gervais, *L'Ontario français : des Pays-d'en-Haut à nos jours*, Le Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques (2004), 271 p.
- 2 Pour une mise en contexte du renouveau des missions au Canada à cette époque, voir notamment l'introduction de l'ouvrage de Fernand Ouellet et René Dionne, *Journal du père Dominique du Ranquet, s.j. 1843*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, 2000, 266 p.
- 3 Albert Plante, *Vingt-cinq ans de vie française. Le Collège de Sudbury*, Montréal, 1938, p. 16.
- 4 Robert Toupin, « Le rôle des jésuites dans l'enseignement classique et universitaire de la région de Sudbury », *Revue de l'Université Laurentienne/Laurentian University Review*, vol. 3, n° 4, p. 73.
- 5 Guy Gaudreau et Michel Verrette, « Évolution des effectifs étudiants au Collège de Saint-Boniface, 1885-1967 », *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, vol. 6, n° 1, 1994, p. 89.
- 6 Gaétan Gervais, « L'enseignement supérieur en Ontario français (1848-1965) », *Revue du Nouvel-Ontario*, vol. 7 (1985), p. 27-34.
- 7 Thérèse Boutin, « L'Université de Sudbury », 1982, tapuscrit, p. 3.
- 8 Plante, *Vingt-cinq ans*, p. 33.
- 9 Boutin, « L'Université de Sudbury », p. 5.
- 10 Ed. Lecompte, *Les jésuites au Canada au XIX^e siècle*, tome II, Livre XVIII, manuscrit déposé aux archives provinciales de la Compagnie de Jésus, cité par Plante, *Vingt-cinq ans*, p. 50.
- 11 Gervais, « L'enseignement supérieur », p. 34.
- 12 André Bertrand, *L'éducation classique au Collège du Sacré-Cœur*, Sudbury, Société historique du Nouvel Ontario, 1988, p. 20.
- 13 Bertrand, *L'éducation classique*, p. 16.
- 14 Plante, *Vingt-cinq ans*, p. 136.
- 15 Josée Anne Valiquette, « L'évolution des effectifs étudiants du Collège du Sacré-Cœur, 1913-1960 », département d'histoire, Université Laurentienne, mémoire de spécialisation, 1993, p. 19.
- 16 Plante identifie ce facteur comme étant la première cause d'abandon des études : voir, *Vingt-cinq ans*, p. 81.
- 17 Bertrand, *L'éducation classique*, p. 29.

- 18 Claude Galarneau, *Les collèges classiques au Canada français (1620-1970)*, Montréal, Fides, 1978, p. 148.
- 19 Bertrand, *L'éducation classique*, p. 33.
- 20 Bertrand, *L'éducation classique*, p. 33.
- 21 Voir les annexes 6 et 7 du mémoire de Valiquette.
- 22 Bertrand, *L'éducation classique*, p. 43-44.
- 23 Gérard Blais, « Le Collège du Sacré-Cœur, Sudbury, Ontario », M.A., Université d'Ottawa, 1968, 93 p.
- 24 Blais, *Le Collège*, p. 69, cité par Bertrand, *L'éducation classique*, p. 30.
- 25 Bertrand, *L'éducation classique*, p. 30.
- 26 Pierre Ouellette, « Éducation et économie, 1927-1965 », dans Guy Gaudreau (dir.), *Bâtir sur le roc*, Sudbury, Prise de parole et SHNO, 1994, p. 67-74.
- 27 Boutin, « L'Université de Sudbury », p. 11.
- 28 CCF : Fédération du commonwealth coopératif; ancien nom du Nouveau Parti démocratique.
- 29 « Sacred Heart seeking status of university », *Sudbury Star*, 12 février 1945, p. 5.
- 30 « Studies suited to area slated for university », *Sudbury Star*, 13 mars 1945, p. 7.
- 31 Voir « Un cri de rage. Un cri de race. » (publié dans *L'Ami du Peuple* du 22 février 1945, p. 3) où l'on rapporte les propos d'un lecteur outré et dont la lettre fut publiée dans le *Sudbury Star* quelques jours plus tôt.
- 32 Boutin, « L'Université de Sudbury », p. 12.
- 33 Voir notamment les articles du *Sudbury Star* du 21 mars 1946 (« University of Sudbury bill is held over », p. 1) et du 22 mars 1946 (« Premier sends university bill back to committee », p. 1 et 2).
- 34 « State Sudbury logical site for university », *Sudbury Star*, 30 avril 1946, p. 1.
- 35 Gervais, « L'enseignement supérieur », p. 21.
- 36 Alphonse Raymond, « Origines universitaires à Sudbury », *Revue de l'Université Laurentienne/Laurentian University Review*, vol. 3, n° 4, p. 68.
- 37 Alphonse Raymond, 1914-1978. *Mes souvenirs recueillis, transcrits et annotés par Huguette Parent, s.c.o.*, Ottawa, Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques, 1996, p. 91.
- 38 Gervais, « L'enseignement supérieur », p. 40.
- 39 « Jesuit Order extended charter of Sacred Heart », *Sudbury Star*, 17 décembre 1956, p. 1 et 3.
- 40 Raymond, « Origines universitaires », p. 69.
- 41 Raymond, 1914-1978, p. 98-99.
- 42 Boutin, « L'Université de Sudbury », p. 19.
- 43 Raymond, « Origines universitaires », p. 69.
- 44 Raymond, 1914-1978, p. 99.
- 45 « Sudbury University names 12-man board of regents », *Sudbury Star*, 8 mai 1958, p. 20.
- 46 Raymond, 1914-1978, p. 109-110.
- 47 Ibid., p. 118.
- 48 Entrevue menée par Thérèse Boutin avec Émile Bouvier à Montréal en août 1981 : voir Boutin, « L'Université de Sudbury », p. 25.
- 49 Boutin, « L'Université de Sudbury », p. 28.
- 50 Pour plus de détails, voir Pierre A. Riopel, « La fondation de l'École normale de Sudbury (1957-1963) », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 33 (2008), p. 95-132.
- 51 Lettre du recteur Oscar Boily à Roger Charbonneau, ACFEO, 2 octobre 1961, archives du Collège du Sacré-Cœur, cité par Boutin, « L'Université de Sudbury », p. 38.
- 52 Riopel, « La fondation de l'École normale », p. 125-127.